

Retraité(e)s CGT : Indigné(e)s mais pas Résigné(e)s

Journal à périodicité variable des Retraités et Préretraités CGT SAP 13. Syndicat des Activités Postales

55 av de La Rose La Brunette Bt ext D 13013 Marseille -+++- Tel : 04.91.11.60.95 Fax : 04.91.02.69.69

Courriel retraites.cgtposte13@hotmail.fr Site <http://retraites.cgtposte13.over-blog.com/>

Sommaire

Page : 1

Argent détourné, retraités touchés
Ouvrez là : Votre argent Les intéresse

Page : 2

16 janvier 2014
Le déroulement
Compte rendu réunion mensuelle

Page : 3

La CASA c'est quoi ?

Page : 4

Méfi ! A la tuile après une Toile !
Petit Jeu
Prochaine réunion

Votre argent LES intéresse !



**En cas de crise, les
banques pourront prélever
les dépôts des épargnants**

Après la ponction des épargnants chypriotes cette année, l'Europe vient d'entériner la participation des déposants au renflouement des banques en cas de crise grave. Scellé mercredi 11 décembre, passé relativement inaperçu, l'accord signé par des représentants du Parlement européen, du Conseil qui représente les Etats, et de la Commission européenne, s'appliquera aux 28 Etats membres. [...]



Communiqué de l'Union Confédérale des Retraités CGT

Argent détourné... Retraités touchés !

Chacun se souvient de l'opposition de la CGT lorsque le Gouvernement a décidé le prélèvement d'une taxe de 0,30% sur les pensions des retraités, applicable depuis avril dernier.

Cette taxe dite « Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Aide à l'Autonomie » (CASA) avait été conçue pour financer la future Loi sur « l'adaptation de la société au vieillissement », promise pour 2014.

La CGT garde comme exigence que tout financement pour l'autonomie soit assuré par la Sécurité sociale.

Nous venons d'apprendre qu'en 2013, l'argent collecté au titre de la CASA n'a pas été utilisé pour répondre aux besoins d'aide à l'autonomie, mais pour réduire le déficit du Fond de Solidarité Vieillesse (FSV) dont la vocation est de financer le minimum vieillesse et de prendre en charge les cotisations retraite des chômeurs !

Et, pour 2014, le Gouvernement prévoit la même opération en grévant le budget de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNASA) de 600 millions d'euros !

2,5 milliards d'euros auraient été détournés depuis la suppression d'un jour de congé (lundi de pentecôte), pour aussi aider à l'autonomie.

On le voit bien, le Gouvernement est complètement enfermé dans sa politique de rigueur et de lutte contre les déficits au détriment des besoins des retraités.

Au moment où le Gouvernement lance une concertation préparatoire à une Loi dite de « l'adaptation de la société au vieillissement », ces tromperies et magouillages ne sont pas de bon augure et participent à décrédibiliser complètement l'action politique...

Cela renforce les revendications de la CGT pour un financement de l'aide à l'autonomie dans le cadre de la Sécurité Sociale, et justifie pleinement sa campagne revendicative demandant l'arrêt des ponctions et la revalorisation du pouvoir d'achat des retraités !

Montreuil, le 9 décembre 2013

* Voir page 3 : la CASA c'est quoi ?



 <p>Un syndicalisme retraité au service de vos revendications</p>	<p>Le 16 janvier 2014 UD CGT Bd Nedelec 13003 Marseille</p> <p>Assemblée Générale <i>Réunion -Débat</i> de 9h30 à 15h30</p>	<p>Pour vivre décentement la retraite</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pouvoir d'achat • Perte d'autonomie • Protection Sociale • La Mutuelle • Revalorisation des pensions au 1^{er} janv. • Logement • Transport • Loisirs
---	---	---

Déroulement des travaux

<p>9h: Accueil des camarades- Café 9h30: début des travaux *Rapport introductif *La Réforme des Retraites</p>	<p>12H 45</p>  <p>Pizza-Party</p>	<p>14h 00: Un syndicalisme retraité au service de nos revendications 15h 30/45: On libère tout le monde !</p>
---	--	---

COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION MENSUELLE 2013

Pas grand monde pour cette dernière de l'année (selon les RG) , mais si l'on compte les quelques excusés dû aux maladies et autres petits tracas dans la vie d'un retraité + les ceux qui viendront la prochaine fois, nous aurions pu être nombreux !(estimation syndicale !)

Cela n'a pas empêché Jocelyn de présenter un rapport d'introduction certes concis mais qui a eu le mérite de bien faire démarrer les discussions sur les thèmes suivants:

- Nos revendications...et celles à rajouter : Offre sport ouverte aux retraités sans restrictions, chèque-culture (Pétition pag. 3)
- Notre engagement dans la Campagne UCR/Vie nouvelle et la Carte des Vœux adressée au Président de la République, en relation avec les Union Locales CGT de La Rose et de St Marcel.
- Notre Assemblée Générale /Réunion Débat du 16 janvier à la Bourse du Travail
- Notre adresse en direction des retraitables dans les Services et à nos anciens syndiqués.

Et alors ? ... Ben, personne ne le fera à votre place, il nous faudra, ENSEMBLE, tout faire pour nous faire entendre et faire avancer nos revendications !

Et alors ? ... Ben, il faudra être nombreux à l'Assemblée Générale du 16 janvier

Et alors ? Et alors ?? A vous de jouer du téléphone, du bouche à oreilles et même du tam-tam auprès de vos amis et camarades pour qu'ils se joignent à nous !

NE PLUS SUBIR, MAIS AGIR !

LA CASA C'EST QUOI ?

La Cour des Comptes a débusqué les nouveaux privilégiés du pays ! Il s'agit des 15 millions de retraités ! Vous ne vous en étiez pas aperçu ? Et pourtant vous bénéficiez de très importants cadeaux fiscaux et sociaux... C'est sans doute ce qui explique que les retraités salariés n'aient pas de raison de s'exiler fiscalement, en Belgique, en Suisse ou à Monaco ! Et oui, dans leur rapport de l'automne 2012, les hauts dignitaires de la Cour des Comptes (au fait combien gagnent-ils ?) écrivent : "la population retraitée s'avère aujourd'hui, sous l'angle financier, dans une situation globale en moyenne plus favorable que celle des actifs, ce qui est de nature à justifier, dans un souci d'équité (1) de revoir graduellement certains d'entre eux..." Ils ont été entendus par le gouvernement...

LA CASA EST UNE NOUVELLE TAXE SUR LES PENSIONS !

Sous couvert d'avancer sur la voie de la solidarité intergénérationnelle et de préparer la réforme de la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées qui devrait avoir lieu à la fin de l'année 2013, le gouvernement a décidé, via l'article 17 de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS), la création d'une nouvelle taxe dite "contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie" (CASA).

Malgré son nom, cette taxe s'applique sur les pensions de *retraite* et *d'invalidité*... et non sur la consommation de pastis ! Elle concerne *tous les retraités imposables* (70 % des pensions directes et 30 % des réversions), et elle est prélevée sur une assiette identique à celle de la CSG, c'est-à-dire qu'elle intègre les majorations enfants. Son *taux est de 0,3 % au 1er avril 2013* (mais il a vocation à être augmenté ultérieurement, rappelez-vous la CSG en 1991 était de 1,1 % !).

Cette taxe est dite additionnelle car, en 2004, le gouvernement Raffarin a déjà créé une "contribution de solidarité pour l'autonomie" (CSA) de 0,3 % assise sur la masse salariale de toutes les entreprises publiques et privées, versée à la "Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie" (CNSA) afin de contri-

buer au financement de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA). Cette contribution dite patronale (!) vient en contrepartie de la *journée de travail gratuit* (journée de solidarité) imposée aux salariés. A noter que les *non salariés* (commerçants, artisans, professions libérales et agriculteurs) *ne sont pas appelés à travailler gratuitement et à verser cette taxe de 0,3 %* bien que les retraités de ces catégories bénéficient eux aussi des fonds de la CNSA ! (2) Cependant, en 2013, les produits de cette contribution sur les retraites ne seront pas versés à la CNSA... mais au Fonds de solidarité vieillesse (FSV) qui accuse un déficit structurel important. (3) En fait, cette nouvelle taxe s'inscrit dans la stratégie gouvernementale visant à limiter les déficits publics et sociaux à 3 % du PIB dès 2013, dans la perspective d'un équilibre budgétaire à l'horizon 2017 pour répondre à la règle d'or dans le cadre du traité pour la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) élaboré par Merkel et Sarkozy et adopté par les élus socialistes, verts et de droite. A noter que la CGT était opposée à ce traité d'austérité à l'instar de la Confédération Européenne des Syndicats (CES), alors que la CFDT, qui est membre de la CES, l'a approuvé

LA CGT DIT NON A CETTE CONTRIBUTION FISCALE !

La création de cette nouvelle taxe montre clairement que le gouvernement actuel prépare un financement de la prise en charge de la perte d'autonomie par l'impôt dans le cadre de sa future loi. Ainsi, cette prise en charge ne se ferait pas par des cotisations sociales dans le cadre de la Sécurité sociale comme le propose la CGT. A moins de considérer que dans le futur, le financement de celle-ci soit très largement fiscalisé comme le réclame le Medef qui, au nom de la compétitivité, vient d'obtenir 20 milliards d'euros sans aucune contrepartie en matière d'emploi ! Les ménages paieront via la hausse de la TVA !

(1) L'équité est décidément très à la mode aussi bien à droite qu'à gauche quand il s'agit de diviser et d'opposer les catégories pour pouvoir réduire les droits par un alignement sur le plus bas... jamais dans l'autre sens !

(2) La contribution de solidarité au taux de 0,3 % est également appliquée sur les revenus du capital et du patrimoine

(3) La charge des cotisations retraites des chômeurs ont déjà été transférées au FSV d'où un déficit structurel... mais maintenant c'est une partie de la taxe sur les salaires qui lui est enlevée pour être versée à la CNAF... afin de financer l'augmentation de l'allocation de rentrée scolaire ! Et la CASA est appelée à renflouer le FSV... Quels tripataouillages

